Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 130 (1985)
Heft: 3

Artikel: Aviation suisse : entraînement hors frontières
Autor: Reymond, Dominique
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344590

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aviation suisse: entraînement hors frontières

par le lieutenant Dominique Reymond

Si deux malheureux incidents ont opposé ces derniers temps le Département militaire fédéral à deux autres départements fédéraux, point à relever, notre aviation a bénéficié en janvier de conditions d'entraînement optimales en Sardaigne.

J.-P. Delamuraz et ses collègues

Le chef du Département militaire fédéral est à la tête d'un département relativement facile à diriger, dit-on. Certes les responsables militaires de notre armée n'ont pas pour tradition ni habitude de polémiquer sur la place publique, préférant utiliser à fond les processus de décision internes et acceptant en toute loyauté les décisions finalement prises, souvent par les Chambres fédérales (par exemple l'acquisition de nouveaux fusils d'assaut, de nouveaux chars de combat). Les critiques et les oppositions viennent donc plutôt de l'extérieur. On connaît ainsi les traditionnels groupements ou partis opposés aux dépenses militaires ou plus simplement à l'armée et à ce qu'elle représente pour eux: discipline, sacrifices personnels, fatigue, travail. Les dissensions naissent parfois directement au sein de l'administration fédérale. Deux exemples récents:

Bravo à l'opposant à Rothenthurm?

Edwin Beeler, étudiant et jeune cinéaste, a réalisé en 1984 un film: «Rothenthurm — bei uns regiert noch das Volk» (Rothenthurm — chez nous, le peuple commande encore). D'un budget global de plus de Fr. 65 000.—, ce documentaire de 45 minutes retrace les démêlés de Adolf Besmer, l'irréductible paysan, opposant viscéral à tout agrandissement de la place d'armes de la Suisse centrale. La très sérieuse NZZ a d'ailleurs qualifié ce film, lors de sa sortie dans quelques cinémas de Suisse alémanique en automne 1984, de «certificat donné au refus de dialoguer et à l'amertume» et de «film unilatéralement polémiste». Ce cinéaste et quelques acolytes, regroupés en un «Filmkollektiv Innerschweiz» n'ont toutefois pas hésité à aller frapper à la porte du Département fédéral de l'intérieur, afin d'y demander quelque subvention. Un Comité consultatif (fort de trois représentants du DFI, trois membres de Pro Helvetia et quatre professionnels du cinéma) «se fondant sur la valeur artistique du projet et sur ses chances de réalisation» a accordé, lors de l'une de ses quatre séances annuelles, une subvention de Fr. 16 000.— à ce film «anti-Rothenthurm». Outre cette prime à la réalisation, E. Beeler a obtenu une prime de qualité. Motif, selon un des responsables du cinéma suisse au DFI: «Il s'agit d'un film tout à fait intéressant face à un sujet actuel,

assez bien traité, d'une façon certes pas objective — l'objectivité n'existe d'ailleurs pas, surtout dans le domaine de l'art — mais assez correcte du point de vue de l'information et de la technique. Les experts ont jugé l'intérêt du thème; ce témoignage courageux est assez important comme reflet d'une situation, d'une réalité. La prime de qualité de Fr. 5000.— doit encourager ce jeune réalisateur à poursuivre sa démarche et à réaliser éventuellement un deuxième film.»

Argumentation curieuse, qui fait fi des décisions des Chambres d'approuver les crédits d'aménagement de l'actuelle place d'armes de Rothenthurm (au Conseil des Etats, le 21.6.83, par 33 voix contre zéro et au Conseil national, le 28.9.83, par 98 voix contre 21). Il est regrettable que les fonctionnaires d'un département soutiennent la lutte d'opposants à une décision démocratique des Chambres fédérales. Certes, en matière d'art peut-être plus que partout ailleurs, la tolérance et l'ouverture d'esprit doivent guider la politique d'encouragement des pouvoirs publics. Mais nombreux sont les citoyens-contribuables qui éprouvent une indignation grandissante face à de tels agissements. Entre ne pas censurer un film contraire à l'opinion majoritaire des représentants du peuple suisse et le primer, il y a un pas que l'on comprend encore moins si on sait les efforts faits d'autre part pour limiter à n'importe quel prix les dépenses de la Confédération.

Armée — caisses maladie: même combat?

D'ailleurs il ne saurait être question de mettre fin à l'actuelle politique très restrictive en matière de dépenses fédérales. Répondant à mi-janvier aux journalistes du *Tages-Anzeiger*, le chef du Département fédéral des finances déclarait, au sujet de l'acquisition sous licence de 345 chars Léopard 2, au lieu des 240 (1er lot) prévus initialement: «Je pensais pouvoir imposer la compensation de ces dépenses supplémentaires jusqu'en 1987, mais cela ne sera pas possible eu égard aux fabriques d'armement, mais ces dépenses seront compensées jusqu'en 1988. [...] Je ne me préoccuperai des impératifs militaires que lors de la présentation de nouveaux projets et n'ai abordé cette question que sous un aspect financier. Si nous ne compensions pas les dépenses supplémentaires dues aux chars, chacun pourrait venir, par exemple les caisses maladie.»

Voilà un argument comptable qui s'accommode bien des options politiques de M. Otto Stich. On ne fera pas l'injure de vouloir apprendre à notre ministre des Finances les différences considérables existant entre l'armée et les caisses maladie; il est toutefois bon de rappeler à ceux qui l'auraient oublié que la défense nationale est une des tâches majeures de la Confédération. A titre d'exemple, en 1981, les dépenses de santé des collectivités publiques se montaient à 5790 millions de francs, répartis ainsi 1% à la Confédération, 71% aux cantons et 28% aux commu-

nes. 4120 millions étaient affectés à la défense nationale, répartis comme suit: Confédération 91%, cantons 5% et communes 4%. Tout comme dans les secteurs des communications et des transports et de l'éducation, les cantons assument aussi une part importante de la sécurité sociale. La répartition des tâches et des compétences, sans aborder le problème de la gestion mixte des caisses maladie, ne permet aucune comparaison entre la défense nationale, mission constitutionnelle première de la Confédération, et des institutions de prévoyance ou d'assurance mi-publiques, mi-privées.

Sardaigne: conditions d'entraînement optimales

Les deux incidents ci-dessus ne sauraient faire oublier l'innovation introduite dans l'entraînement de nos pilotes militaires. Du 7 au 18 janvier 1985, 23 pilotes ont effectué un stage à la base de Decimomannu en Sardaigne. Ces pilotes ont eu la possibilité de tester le vol supersonique à moins de 10 000 m d'altitude (entre 1000 et 5000 m généralement). Les installations électroniques permirent en outre de simuler des duels, d'enregistrer, de contrôler puis, après le vol, de visionner et de corriger chaque phase de vol, chaque décision du pilote. Les 23 Suisses — tous des instructeurs ou des pilotes de l'Escadre de surveillance — ont ainsi pu bénéficier d'un entraînement réel, les mettant en situation de combat aussi proche de celle qu'elle serait en réalité.

En plusieurs étapes, tous les pilotes militaires professionnels devraient pouvoir bénéficier de ce stage. Celui-ci ne remet d'ailleurs en cause ni notre neutralité, ni le principe de l'armée de milice. Il permet simplement à notre armée de s'adapter au mieux aux conditions de combat modernes, tout en épargnant à la population — vu sa densité en Suisse — des nuisances insupportables et en permettant une parfaite observation des vols. Cette base italienne n'appartient pas à l'OTAN et est utilisée par de nombreuses armées de l'air (Allemagne de l'Ouest, France, USA, Grande-Bretagne). En civil, logeant à l'hôtel, n'utilisant pas de munition de guerre, les pilotes suisses ont pleinement profité d'une possibilité optimale de s'entraîner, tant il est vrai qu'aux commandes d'appareils modernes, très maniables et bien armés, le pilote bien préparé l'emportera lors de duels sur un adversaire peut-être mieux équipé, mais avec moins d'expérience. Et, ici comme ailleurs, l'expérience pratique ne saurait totalement être remplacée par les simulateurs.

D. R.